



Communiqué de presse

Vendredi 30 mars 2012

## **Bonne nouvelle pour les abeilles, le Cruiser bientôt interdit**

**Suite à la publication dans « Science » d'une nouvelle étude montrant l'impact du Cruiser sur les abeilles, le Ministère de l'agriculture a annoncé hier avoir saisi pour avis l'ANSES en vue d'une interdiction éventuelle de cet insecticide. Un signal extrêmement positif pour FNE, qui se bat depuis 4 ans pour l'interdiction de ce produit.**

### **Une étude qui confirme les alertes de FNE**

L'étude publiée dans Science démontre que le thiametoxam, la substance active du Cruiser, perturbe le sens de l'orientation des abeilles.

Depuis 4 ans, FNE alerte les pouvoirs publics sur les dangers que représente le Cruiser pour les abeilles. Les autorisations successives de ce produit, en enrobage des semences de maïs puis de colza, ont été accordées sans garanties suffisantes sur leur innocuité vis-à-vis des abeilles. FNE a lancé une pétition et plusieurs actions en justice dont deux, l'autorisation du Cruiser sur maïs et sur colza, sont toujours en cours.

Pour Claudine Joly, en charge de ce dossier à FNE : « *Cette nouvelle étude confirme nos nombreuses alertes : cela fait longtemps que nous nous battons pour voir interdit ce produit, dont le danger pour les abeilles est reconnu.* »

### **Enfin une prise de conscience**

Pour Bruno Genty, président de FNE : « *Nous attendons l'avis de l'ANSES mais le fait que les pouvoirs publics réagissent enfin est une excellente nouvelle pour les abeilles, dont chacun sait qu'elles sont indispensables à l'équilibre des écosystèmes et à notre alimentation.* »

**FNE continuera à suivre de près ce dossier pour voir enfin interdit le Cruiser et plus généralement tous les pesticides qui contribuent au déclin des pollinisateurs.**